

COMMUNAUTE DE COMMUNES CÔTE D'EMERAUDE

Compte rendu de la Séance du 24 février 2022

Date de convocation :

18 février 2022

Nombre de membres :

En exercice : 40

Présents : 29

Procurations : 6

Nombre de votants : 35

Secrétaire de séance : Mme Joëlle HELEUX

Le vingt-quatre février deux mille vingt-deux, à dix-neuf heures, le conseil communautaire s'est réuni à la salle du COSEC à Dinard, sur la convocation qui lui a été adressée par le Président, Monsieur Pascal GUICHARD.

PRESENTS : Mesdames Muriel BEZIEL, Sophie BEZIER, Delphine BRIAND, Claudia CARFANTAN, Martine CRAVEIASCHÜTZ, Messieurs Vincent DENBY WILKES, Yves DERENNE, Madame Lydie DUHIL, Monsieur Jean-Marc DUVAL, Madame Frédérique DYEVE-BERGERAULT, Messieurs Jacques ERTLE, Bruno FONTAINE, Christian FONTAINE, François GRANIER, Madame Martine GUENEGANT, Monsieur Pascal GUICHARD, Mesdames Nolwenn GUILLOU, Joëlle HELEUX, Messieurs Daniel LEROY, Yannick LOISANCE, Frédéric MABBOUX, Madame Marie-Claire MERVIN, Messieurs Jean Luc OHIER, Michel PENHOUE, Madame Danièle POURBAIX, Messieurs Christian POUTRIQUET, Yvon POUTRIQUET, Arnaud SALMON, Madame Sylvie SARDIN

AVAIENT DONNE PROCURATION : Monsieur Jean-Pierre BACHELIER à Monsieur Michel PENHOUE, Madame Christine COLAS à Monsieur Jacques ERTLE, Monsieur Pierre CONTIN à Monsieur Jean-Luc OHIER, Madame Mirella JEAN DE DIEU à Monsieur Christian FONTAINE, Madame Patricia MARTINEAU à Madame Sophie BEZIER, Monsieur Alexandre MOTTE à Monsieur Arnaud SALMON

ETAIENT ABSENTS : Messieurs Christian BOURGET, Eugène CARO, Philippe GUESDON, Mesdames Marie-Reine NEZOU, Magali ONEN-VERGER

Adoption du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2021

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, adopte le procès-verbal du conseil communautaire du 16 décembre 2021.

Débat d'orientations budgétaires 2022

Lors du conseil communautaire du 31 mars prochain, il sera voté le budget principal et les budgets annexes (SPANC, pôle déchets...) 2022.

A la question de M. C. Poutriquet relative au projet de piscine, M Denby-Wilkes précise qu'il n'y aura pas de dépenses majeures en 2022 sur ce projet, la communauté de communes devra préalablement prendre de manière officielle la compétence.

A la question de Mme Guillou relative aux indemnités des élus, M. Denby-Wilkes précise que ces dernières ont été revalorisées par le législateur et que sous le précédent mandat, certains élus avaient demandé à minorer leurs indemnités.

A la question de Mme Duhil, M. Denby-Wilkes confirme que le budget sera établi à périmètre constant, la commune de Beaussais sur Mer étant de manière certaine membre de la CCCE en 2022.

Concernant la TEOM, M Denby-Wilkes précise que les taux de TEOM devront obligatoirement augmenter pour permettre d'équilibrer la section de fonctionnement, le coût de traitement des déchets, sur lequel la CCCE n'a aucun levier, va augmenter de manière très importante dès cette année. Pour les investissements, la situation est plus confortable, la CCCE dispose pour les années futures des moyens budgétaires nécessaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire A PRIS ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires et de l'existence du rapport sur la base duquel s'est tenu ce débat.

Versement d'un acompte sur subvention 2022 à l'association « la Courte Echelle »

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire DECIDE, à l'unanimité :

- De retenir le montant théorique de 76 000 € pour remplacer le montant de l'année n-1 dans le calcul des acomptes à verser en 2022, l'échéancier serait donc le suivant :
 - 1^{er} acompte : février : 15 200 €
 - 2^{ième} acompte : avril : 15 200 €
 - 3^{ième} acompte : juillet : tiendra compte du montant réel de la subvention de l'année 2022
 - Solde : décembre : tiendra compte du montant réel de la subvention de l'année 2022
- De conclure une nouvelle convention remplaçant la convention de 2018 et les avenants successifs lors de l'attribution de la subvention définitive de l'année 2022.

Budget principal – CAP Emeraude – Garantie d'emprunt

M Leroy précise qu'il votera contre, ayant voté contre à l'origine de cette garantie d'emprunt.

M. C. Poutriquet et Mme Dyevre-Bergerault demandent s'il peut être donné des précisions sur le projet d'hôtel évoqué ainsi que sur les autres projets potentiels.

Mme Bezier précise que c'est un projet « appart hôtel » et que pour des raisons de confidentialité, elle ne peut pas en séance publique donner des informations de ce type. Elle fera un point lors de la prochaine commission.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité, 32 voix pour, 1 abstention (Mme Dyevre-Bergerault) 2 contre (Mme Craveia-Schütz M. Daniel LEROY) :

- Donne un accord de principe pour la prolongation de délai des garanties d'emprunt exposées ci-dessus jusqu'au 31/12/2023.

Ressources humaines : Création de poste pour accroissement temporaire d'activité au pôle collecte des déchets et petite enfance

A la question de Mme Craveia-Schütz, M Le Président rappelle que la collecte des déchets verts, génère un besoin de renfort des équipes et que les deux postes proposés répondent à ce besoin.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- Valide le recours à trois agents contractuels pour accroissement temporaire d'activité tel que présenté ci-dessus.
- Décide d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Destination Cap Fréhel – Saint-Malo – Baie du Mont Saint-Michel : approbation du plan d'actions 2022

A la question de Mme Carfantan relative à la commission « tourisme », M Salmon reconnaît que la réunion ne s'est pas réunie depuis un certain temps mais qu'il est prévu une réunion en mars prochain.

A la question de Mme Craveia-Schütz relative à l'aéroport, M Le Président précise que la CCCE participe aux réunions qui sont organisées mais aucune ne s'est tenue dernièrement. Il ne peut donc pas apporter d'informations nouvelles sur ce sujet.

M Derenne s'interroge sur le lien entre le nautisme et l'installation de bornes de recharge pour les vélos électriques.

M Salmon rappelle qu'il s'agit de propositions.

M Guichard rappelle que la Région veut encourager le tourisme vert et donc les équipements de ce type.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- VALIDE le plan d'actions 2022 de la Destination Cap Fréhel - Saint-Malo - Baie du Mont-Saint-Michel ;
- AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté de Communes Côte d'Emeraude à signer tous les documents et pièces relatifs à ce dossier.

Ingénierie touristique – avenant n° 3 à la Convention de prestations entre la CCCE et la Société Publique Locale Destination Saint-Malo-Baie du Mont Saint-Michel

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de :

- VALIDER les ajustements de quote-part entre Saint-Malo Agglomération et la Communauté de Communes Pays de Dol Baie du Mont-Saint-Michel.
- D'AUTORISER monsieur le Président de la CCCE à signer l'avenant annuel à la convention des prestations entre la CCCE et la SPL « Destination Saint-Malo Baie du Mont-Saint-Michel » pour la mission annualisée d'ingénierie en aménagement et en développement touristique qui prévoit une quote-part de temps de travail affecté de 0,6 ETP pour 2022 contre une contribution financière de 37 348 €.

Ingénierie touristique – Convention de prestations entre la CCCE et la Société Publique Locale Destination Saint-Malo Baie du Mont Saint-Michel

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- DECIDE de ne pas reconduire la convention conclue avec la société publique locale « Saint-Malo Baie du Mont Saint-Michel » à son terme fixé au 31 décembre 2022 ;
- AUTORISE la CCCE à céder ses 40 actions à 1 000 € de valeur nominale aux actionnaires actuels ou à tout autre acquéreur qui, s'il n'est pas actionnaire, devra être soumis à une procédure d'agrément.
- AUTORISE Monsieur le Président de la CCCE à signer tous les documents et pièces relatifs à ce dossier.

Développement économique : approbation du C.R.A.C.L. 2020 de la ZAC du Tertre Esnault à Pleurtuit présenté par la SADIV

M Leroy signale des erreurs, page 14, une confusion entre les syndicats de distribution d'eau potable et ceux en charge de l'assainissement collectif. Il évoque aussi un rapport technique, constatant 17 anomalies, sur les réseaux d'eaux usées et de pluvial. Une réunion sur site est programmée semaine prochaine pour traiter de ces problèmes. Il s'interroge aussi sur les jeux pour enfants inscrits dans le CRACL.

M Penhouet précise que ces jeux sont prévus depuis l'origine dans le projet.

A la question de M Leroy relative aux lots vendus, Mme Bezier précise que le lot F a été vendu, la vente restant conditionnée à la signature du permis de construire, et que des contacts sont bien avancés pour le lot I.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le C.R.A.C.L. de la ZAC du Tertre Esnault à Pleurtuit présenté par la SADIV pour l'année 2020.
- AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté de Communes Côte d'Emeraude à signer tous les documents et pièces relatifs à ce dossier.

PLH 2014-2020 – Demande d'aide à la charge foncière à titre dérogatoire pour l'opération « Terres des Hommes » à Dinard

A la question de M. Derenne relative à l'économie du projet, Mme Briand rappelle que cette action est inscrite au PLH pour encourager les communes à réaliser du logement locatif aidé. Dans le cas présent, le déficit pour la commune est réel, du fait du prix de cession du foncier au bail social par rapport à la valeur réelle de ce foncier.

M Denby-Wilkes souligne l'importance de cette action pour aider les communes, du fait de la valeur du foncier sur notre territoire.

M Penhouet rappelle que cette action avait été engagée dans les PLH précédents pour les raisons invoquées. Il souligne aussi que l'intégration de la mixité sociale dans le PLH et donc dans les PLU, a aussi permis la réalisation de logements locatifs sociaux, et ce, sans engagement financier des communes et de la CCCE.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité, 34 voix pour, 1 abstention (Monsieur Yves DERENNE) :

- AUTORISE le versement à titre dérogatoire d'une aide à la charge foncière à la Ville de Dinard dans le cadre de l'opération immobilière « Terres des Hommes », d'un montant de 36 000 € soit 2 000 € par logement social ;
- AUTORISE monsieur le Président de la Communauté de Communes Côte d'Emeraude à signer tous les documents et pièces relatifs à ce dossier.

Aide à la relance de la construction durable 2022 – signature du contrat de relance du logement entre l'Etat, la CCCE et la commune de Dinard

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le contrat de relance du logement entre l'Etat, la CCCE et la commune de Dinard ;
- AUTORISE Monsieur le Président de la CCCE à le signer ainsi que tout document y afférent.

Petite Enfance – Avenants au marché de travaux d'extension et de réhabilitation de la crèche de La Richardais

A la question de M Leroy relative au coût total de l'opération, M Ohier précise que cet élément sera communiqué dès que tous les marchés seront soldés.

M Derenne considère que le cahier des charges devait avoir des insuffisances pour justifier tous ces avenants.

M Ohier rappelle que la majorité des dépenses en plus value étaient imprévisibles, ce qui est très fréquent dans des opérations de réhabilitation – extension de bâtiments anciens, même s'il convient de certains oublis de la part du maître d'œuvre.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les avenants proposés
- **AUTORISE** le Président à signer les avenants proposés.

Mobilité – Avenant n° 2 au marché de travaux d'aménagement du PEM de l'Hermitage et des abords du collège – Lot 4

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant n° 2 au marché de travaux d'aménagement du PEM de l'Hermitage et des abords du collège pour le lot 4 espaces verts qui porte le montant total du lot 4 espaces verts à 65 635.82 € HT
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents correspondants

L'ordre du jour est clos.

M Leroy demande si une motion de soutien au peuple ukrainien peut être votée.

M le Président demande l'accord du conseil communautaire, unanimement favorable.

Motion de soutien au peuple ukrainien

Il est proposé au conseil communautaire de voter une motion de soutien au peuple ukrainien, dans le cadre du conflit armé opposant l'Ukraine à la Russie, opération militaire déclenchée ces derniers jours par la Russie.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **VOTE LA MOTION DE SOUTIEN AU PEUPLE UKRAINIEN**

M le Président informe qu'il va solliciter une intervention de Megalis pour le prochain conseil communautaire, pour le sujet de la fibre.

Mme Sardin rappelle la réunion du 10 mars – 14h30 – mairie du Minihic sur Rance – relative à l'appel à projets « Mobiliser les bretonnes et les bretons pour la transition ».